

Bulletin Décembre 12/2017

1. Du côté des autorités. La loi de financement de la sécurité sociale et en son sein, **l'obligation vaccinale, a été définitivement adoptée** et confirmée par le Conseil Constitutionnel. Les décrets d'application devraient suivre dans les prochaines semaines. Après des années de solitude, l'arrivée du nouvel exécutif et notamment de la Ministre de la Santé, a changé la donne pour les vaccinateurs. Non seulement, les différentes agences de santé sont plus réactives, mais les médias (du Monde à l'Express en passant par le Parisien et BFM...) ont changé de ton et de paradigme, remettant les anti-vaccinaux à la place qu'ils n'auraient jamais dû quitter ! Le **Monde du 31 décembre 2017** souligne bien l'importance de la mesure « **Comment la France est passée de trois à onze vaccins obligatoires** » et les efforts de communication et de coordination que devront réaliser tous les acteurs de santé (dont InfoVac) cette année. Dans cette démarche nous vous conseillons la lecture de plusieurs documents :

- Le premier à ne pas manquer, est une analyse critique par une équipe de scientifiques ([Lien 1](#)) d'un article de l'équipe de Gherardi qui tente de montrer que chez l'animal (en l'occurrence la souris), l'aluminium des vaccins est susceptible d'avoir des effets délétères sur le cerveau. Cette analyse souligne les nombreux biais méthodologiques de l'étude ainsi que les incohérences et les approximations statistiques soulignant la fragilité des résultats même chez l'animal... On y apprend aussi « *la proximité intellectuelle et financière de Gherardi avec l'association E3M qui n'est pas un gage d'indépendance lorsqu'il s'agit de se prononcer sur l'origine d'une maladie qui est une certitude pour ceux qui financent les travaux* » et que ces études sont co-financées par d'autres mouvements anti-vaccinaux internationaux.
- Le second, de l'INSERM ([Lien 2](#)), intitulé « **Que dit la science à propos des 11 vaccins qui seront obligatoires en France en 2018 pour tous les enfants ?** » confirme les preuves scientifiques de l'efficacité et de l'innocuité de ces vaccins.
- Enfin une **conférence de presse** organisée par l'université Paris-Descartes, en présence du Pr Françoise Barré-Sinoussi, prix Nobel de médecine, co-découvreuse du virus du SIDA, et de 2 professeurs au Collège de France (Philippe Sansonetti et Alain Fischer) qui a réaffirmé l'importance, l'efficacité et l'innocuité des vaccins et notamment de ceux inclus dans l'obligation vaccinale ([Lien 3](#)).

2. Pour votre information : L'épidémie de grippe bat son plein en France. Contrairement à l'hémisphère sud où H3N2 était prédominant, c'est H1N1 (PDM 2009) qui domine, laissant espérer une bonne efficacité du vaccin.

3. Du côté des produits : Des ruptures et des difficultés d'approvisionnement diverses persistent, en cliquant sur [ce Lien](#) ou en allant [sur notre site](#), vous aurez une vision de la situation au jour le jour. Dans le contexte de pénurie en VPP 23, la HAS viens de redéfinir les populations prioritaires pour ce vaccin dans un délai minimal de 8 semaines après la dose de VPC 13 sont : les enfants à risque élevé d'IP, les populations à risque élevé d'IP non antérieurement vaccinées ([Lien 5](#)).

4. En réponse à vos questions.

Un patient greffé du rein, sous immunosuppresseur, a été vacciné en Juin 2017 en Australie contre la grippe. Le vaccin étant cette année le même que dans l'hémisphère nord, puis-je ne pas le re-vacciner maintenant ? Non !!! La durée de protection des vaccins inactivés contre la grippe n'est que de quelques mois. Ce patient étant immunodéprimé, il est probable que l'immunogénicité soit moindre...

Une auxiliaire de puériculture travaillant en crèche est suspecte de coqueluche bien qu'elle ait été vaccinée, il y a 6 ans, par un dTPca. Ce diagnostic est-il envisageable ? En attendant les résultats, doit-on traiter par antibiotiques les nourrissons de 5 à 10 mois dont elle s'occupait et qui ont tous reçu 2 doses d'Héxavalent ? La réponse à votre première question est OUI. La durée de protection avec les vaccins acellulaires est probablement moins longue que celle obtenue avec les vaccins entiers (Guiso N, Vaccine 2017) et le diagnostic de coqueluche est donc possible. La réponse à votre deuxième question est NON. On considère qu'après 2 doses, les enfants de moins de 1 an ne justifient pas de prophylaxie.

Toute l'équipe d'InfoVac vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018 !

En allant sur le site vous aurez accès à de nombreux nouveaux documents concernant, L'obligation vaccinale en pratique quotidienne ([Lien 6](#)), les maladies prévenues par la vaccination et les vaccins obligatoires : Hexavalents ([Lien 7](#)), vaccin pneumocoque ([Lien 8](#)), ROR ([Lien 9](#))

Robert Cohen, Véronique Dufour, François Vie le Sage, Pierre Bakhache, Pierre Bégué, Marie-Aliette Dommergues, Joël Gaudelus, Nicole Guérin, Hervé Haas, Isabelle Hau, Odile Launay, Didier Pinquier, Olivier Romain, Georges Thibault, Catherine Weil-Olivier, Claire-Anne Siegrist.